

Parlement wallon – CRIC n°13 du 11 octobre 2011

QUESTION ORALE

**DE MME KAPOMPOLE À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LES PROPOSITIONS FORMULÉES
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES »**

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE
À M. MARCOURT, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES, SUR «
L'APPEL DES
FÉDÉRATIONS PATRONALES À
FORMALISER LES PÔLES DE
COMPÉTITIVITÉ PAR VOIE DÉCRÉTALE
»**

Mme la Présidente. L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole, sur « les propositions formulées lors de l'assemblée générale de l'Union wallonne des entreprises » et la question orale de M. de Lamotte, sur « l'appel des fédérations patronales à formaliser les pôles de compétitivité par voie décrétales » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompolé (PS). Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, le 3 octobre dernier, l'Union wallonne des Entreprises tenait son assemblée générale.

Le Plan Marshall 2.vert a été évoqué ainsi d'ailleurs que le Parlement des PME comme étant des initiatives heureuses du Gouvernement wallon et singulièrement de votre part.

Si le Président de l'Union wallonne des entreprises a vraiment posé un constat encourageant par rapport aux effets du Plan Marshall 2.vert, sur les indicateurs économiques, il a jugé la situation encore peu satisfaisante surtout au regard des mécanismes de neutralisation se trouvant dans la nouvelle loi de financement, suivant laquelle nous avons encore 10 ans en Wallonie pour être « *self supporting* » vis-à-vis de l'autre région.

J'ai donc trouvé que son discours était assez positif par rapport à l'aspect « propositions ». Pour exemple, une des suggestions était de proposer une extension du Plan Marshall à d'autres secteurs économiques et donc de nouveaux pôles de compétitivité dans le but d'accélérer le redressement

de la Wallonie.

J'avais envie de connaître votre analyse de cette position. Peut-être avez-vous d'ailleurs pu les croiser le 5 octobre dernier dans le cadre du Parlement des PME ou ailleurs.

J'aimerais donc avoir votre opinion sur ces propositions et surtout, savoir si, finalement, il s'agit de propositions officielles que l'Union wallonne des entreprises formule à l'égard du gouvernement et si des réunions de travail ont déjà pu avoir lieu ?

Mme la Présidente. La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). Monsieur le Ministre, en juin dernier, je vous interrogeais sur la politique des pôles. Je reviens effectivement sur cette question qui s'avère être d'actualité pour deux raisons.

D'une part, le 3 octobre dernier, l'Union wallonne des entreprises avait choisi pour thème

«
La Wallonie sur le chemin du redressement économique

». Dans ce cadre, la fédération patronale rejoignait une analyse que j'avais faite et que nous avons échangée ensemble en juin dernier où je disais : « *Ne conviendrait-il pas de passer à la vitesse supérieure* » ?

». J'avais si vous vous en souvenez utilisé cette métaphore «
ne

convviendrait-il pas d'améliorer la bougie ou d'inventer l'électricité

? .. Quant à l'UWE, elle indique par M. Delwart

: «

Tout le monde connaît la politique des pôles, il est donc temps de passer à l'échelle supérieure

».

D'autre part, un élément neuf vient en quelque sorte modifier la donne. Les récentes négociations fédérales dont on présente les résultats aujourd'hui au Parlement fédéral ont en effet des implications sur nos régions, notamment sur la loi de financement

; la Wallonie n'aurait que dix ans

pour accélérer son redressement économique avant de voir les transferts de l'Etat fédéral diminuer.

Tous saluent à l'Union wallonne la mise en place du Plan Marshall et des pôles de compétitivité. Les mécanismes mis en place ont permis la mise en réseau d'acteurs diversifiés : entreprises, universités et centres de recherche. Jean Stéphenne que tout le monde connaît comme Directeur général de GSK salue également la réconciliation entre recherche fondamentale et appliquée, étant entendu que, pour la première, la liberté académique doit continuer à exister. Il épingle également l'avantage d'être

parvenu à une intendance tout à fait indépendante du politique, avec à la clé un jury international, ce qui garantit des résultats probants au niveau industriel.

Mais au-delà d'un excellent bilan, les attentes sont encore énormes à différents niveaux et notamment, sur la nécessité de créer un cadre stable et définitif pour le financement des pôles ; sur

l'urgence d'assurer une simplification administrative

; sur la mise en place d'un temps de réactivité plus rapide de la part de l'administration wallonne et sur la formalisation décrétole des pôles, en particulier celle des cellules opérationnelles et des contrats d'innovation.

Le Président de l'UWE note en fait: *«qu'une décennie, ce n'est pas suffisant à l'aune du Plan Marshall. Il faut donc l'élargir et l'amplifier. Les secteurs du Plan Marshall représentent 40 % de*

l'économie wallonne. Il importe donc de développer les autres secteurs, laissés de côté jusqu'ici par le Plan Marshall en fonction des choix qui ont été faits».

Monsieur le Ministre, une décennie c'est effectivement très court. On en appelle dans le milieu patronal à une accélération de la tendance.

Aussi, Monsieur le Ministre, vous m'aviez annoncé avant la fin de l'année un projet de décret qui devrait prendre en compte une bonne partie des attentes de l'UWE, si je me réfère aux objectifs que vous nous aviez annoncés. Pouvez-vous nous en dire plus?

Qu'en est-il? Ne conviendrait-il pas d'accélérer le processus? Où en est-on aujourd'hui? Quand le Parlement va-t-il pouvoir être saisi de ce projet de décret? Pouvez-vous déjà nous indiquer si ce texte permettra à la Région wallonne, selon vous, de répondre adéquatement aux demandes et aux attentes des représentants du secteur tels qu'ils se sont exprimés lors de l'Assemblée générale du 3 octobre? Quels seront alors les moyens et les dispositifs mis en place par notre gouvernement?

(M. Noiret, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. Mme la Présidente ayant du s'absenter pour se rendre dans une autre commission, il me revient de céder la parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. Merci Monsieur le Président. Madame et Monsieur les Députés, avant un commentaire général, je vais diviser ma réponse en deux parties, une partie relative au projet de décret concernant le financement des cellules opérationnelles des pôles et une partie relative au champ d'application du Plan Marshall 2.vert.

Le projet de décret est chez nous finalisé, mais suite à des avis juridiques, il nous apparaît

nécessaire d'avoir le *fiat lux*, l'accord de la Commission européenne afin de garantir un système stable et définitif pour l'encadrement des pôles, et principalement au niveau du financement. Le risque évoqué par les juristes étant d'être assimilé à des aides d'Etat.

Dès lors, il nous est apparu opportun d'avoir l'avis de la Commission sur la conformité du dispositif et ainsi d'en assurer la validité, et c'est toute la raison du retard. Il s'agissait aussi de bien expliquer le dispositif qui, peut-être, ne saute pas aux yeux.

Nous avons demandé un rendez-vous au service de la Commission qui doit intervenir. Nous n'avons pas encore de date, même si j'ai demandé que l'on réinsiste, espérant pouvoir vous la donner aujourd'hui.

Dès que nous aurons l'avis de la Commission, nous reviendrons car nous sommes prêts, ceci expliquant l'insatisfaction des pôles même si, depuis lors, on a trouvé des aménagements qui permettent de fonctionner correctement avec eux. Ils ont pu élargir le nombre de personnes à disposition. De ce côté-là, des efforts ont été faits.

En ce qui concerne le champ d'application, comme vous le savez, il se veut transversal. Le domaine couvert par le plan n'est pas spécifiquement limité à quelques secteurs. Les mesures économiques s'adressent généralement à toute entreprise ou tout candidat entrepreneur.

Quant à la politique des pôles, elle est limitée à certains secteurs dans lesquels nous pouvons prétendre à une place de *leader* européen, voire mondial que sont les six pôles, c'est-à-dire : le génie

mécanique (MECATECH), la chimie et les matériaux durables (*Green Win*), l'aéronautique et le spatial (*Sky Win*), les sciences du vivant (*Bio Win*), la logistique (*Logistic in Wallonia*) et l'agro-industrie qui s'appelle WAGRALIM.

Ces secteurs ont été déterminés sur la base d'études scientifiques comme vous le savez qui visaient à déterminer les avantages existants ou potentiels de la Wallonie d'un point de vue économique.

Reconnaissons que même si nous avons limité à des secteurs précis, la manière dont les secteurs envisagent leur propre champ d'application est relativement large. Je pense notamment à tout le secteur *high-tech* qui est très régulièrement impliqué dans les projets que nous développons. Pour prendre *Sky win*, dans les avions plus intelligents donc, les modes de communication internes aux avions -, le secteur des technologies de l'information est bien évidemment associé.

La philosophie de la politique des pôles ne se limite pas simplement à rapprocher les universités et le monde économique, mais également à mettre sur pied des projets qui visent des partenariats innovants voir inédits, ce qui exige des relations entre

différents acteurs économiques qui peuvent exercer des activités fortement différentes.

La politique des pôles n'est pas une politique réservée à quelques entreprises ou à quelques domaines d'entreprises. C'est plus le projet qui doit être relatif au secteur de chaque pôle que l'activité des partenaires impliqués.

Je ne pense pas qu'il soit utile aujourd'hui d'élargir le nombre de pôles ou de secteurs. La politique de *clustering* en général permet d'avoir un certain nombre de réponses parce que justement, une des qualités de la politique des pôles de compétitivité est leur spécialisation.

Ce qui est clair, c'est que nous avons aujourd'hui un dispositif dans le Plan Marshall 2.Vert et plus particulièrement, des pôles qui pourraient, en termes de démarche intellectuelle, être beaucoup plus généralisés. Je pense que c'est là que l'Union wallonne veut nous amener, c'est notamment dans toute cette politique qui nous a permis d'avoir des jurys indépendants et de crédibiliser ainsi les dispositifs.

L'image de la Wallonie ne correspond plus du tout à sa réalité dans la mesure où, malgré le Plan Marshall et peut-être avant mais comme je n'étais pas membre du gouvernement, je n'ai pas à porter jugement -, cette image de politisation ou de souslocalisme nous reste collée au pied comme un sparadrap alors que, globalement, nous en sommes désormais très éloignés.

Je pense qu'il faut en matière d'emploi, en matière d'entrepreneuriat, avoir des démarches identiques. Reconnaissons que sans vouloir aborder un sujet qui fâche, l'aménagement du territoire est une préoccupation importante de l'Union wallonne des entreprises.

C'est d'ailleurs par rapport à tous ces processus que le *Small Business Act*, que j'entends promouvoir et à l'intérieur duquel j'ai organisé le Parlement des PME, voulait justement élargir le raisonnement du Plan Marshall 2.vert aux quatre thématiques que j'ai abordées

: l'entrepreneuriat, l'innovation, l'internationalisation et le financement. Ce sont des éléments sur lesquels il faut travailler d'une manière globale.

Pour terminer, je voudrais saluer le fait que l'Union wallonne, et ce n'est pas fréquent, ait relevé les aspects positifs d'un élément.

Permettez-moi simplement de corriger je pense que M. De Lamotte y sera sensible une injustice qui a été faite. S'il est vrai qu'avant le Plan Marshall, il y a eu le Plan « quatre fois quatre » de M. Kubla, Mme Simonet a été très largement partie prenante du lancement des pôles de compétitivité. Je voudrais lui rendre justice devant vous.

M. le Président. La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). Merci Monsieur le Président. Ce que j'aurais envie de savoir, c'est si

votre analyse que je partage est également, à ce stade, partagée par M. le Président de l'Union wallonne des entreprises. Je pense, en effet, que le travail effectué via le *Small Business Act* wallon est une grande avancée saluée par l'ensemble des entreprises présentes le 5 octobre à La Hulpe. Mais est-ce qu'au plus haut niveau, on est tout à fait dans la logique que vous avez développée ?

Je serai attentive à cela parce que je trouve qu'il y avait, comme vous l'avez signalé, dans le discours de M. Le Président, des éléments assez positifs par rapport au travail effectué par le monde politique et par le Gouvernement wallon singulièrement.

M. le Président. La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et les éléments concrets évoqués dans la réponse me conviennent.